

A l'attention de la CATTE

Le 31 janvier 2026

Mesdames, Messieurs les coordinateurs et coordinatrices de la CATTE, et les représentantes et représentants des associations qui la composent

La liste Clamart Ensemble vous remercie pour votre interpellation par mél en date du 20 janvier. Clamart Ensemble est une liste citoyenne, dont l'engagement est fondé sur des valeurs. Les trois principales d'entre elles sont mentionnées sur tous les supports de nos communications : Solidarité, Ecologie, Démocratie. Elles sont les boussoles de notre action de campagne, de notre réflexion pour bâtir un programme pour la prochaine mandature - et elles le demeureront lorsque notre liste sera victorieuse.

Vous nous interrogez en premier lieu sur la manière dont nous comptons assurer la mise en œuvre du PCAET et en particulier de ses dix priorités, ainsi que celle du PLUi. Comme vous le savez, le conseil territorial est constitué de 80 élues et élus de douze communes. Parmi ceux-ci, les élus de notre liste seront moins d'une dizaine. Ainsi, pour toutes les fonctions qui ont été déléguées à l'EPT, notre capacité d'action sera modulée par la volonté des autres communes. C'est le cas notamment pour le rythme et les modalités de la mise en œuvre du PCAET et de celle du PLUi : quelles que soient nos convictions, nous pouvons donc difficilement dans cette situation prendre seuls un engagement de résultat. En revanche, nous pouvons partager notre vision générale, la confronter à celle de ces deux documents, et préciser quelques actions prioritaires que nous comptons mener dans des registres où la commune de Clamart reste opératrice directe. C'est ce que nous vous proposons ci-dessous ; nous précisons également que certaines des associations adhérentes à la CATTE nous ont également interrogés, et que nous leur répondons directement de manière plus détaillée.

Bien sincèrement

L'équipe de Clamart Ensemble

Les préoccupations de transition écologique qui motivent la CATTE, font référence à quatre grandes rubriques de notre projet de programme.

VILLE DURABLE

Nos propositions, passées au filtre de la faisabilité technique et de la contrainte budgétaire (forte à Clamart), sont regroupées dans sept catégories.

Proposition 1 : Etablir un plan de rénovation thermique des bâtiments municipaux, un tel plan ne semblant pas exister, et faire de cette rénovation une priorité budgétaire.

Proposition 2 : Appuyer les actions de VSGP en termes d'accompagnement de la rénovation thermique des bâtiments privés (y compris bailleurs sociaux), en renforçant l'accompagnement administratif et financier ; établir une charte de construction/rénovation des bâtiments. Ce point est évidemment très directement en rapport avec la priorité du PCAET relative à l'objectif de 100% de bâtiments résidentiels isolés en 2050 à l'échelle du territoire – et qui piétine avec un rythme dans l'isolation de l'habitat des particuliers très en-deçà de celui qui serait nécessaire. Il faudra se poser la question à l'échelle de VS-GP de l'efficacité réelle de la SEM Vallée Sud Renov, et voir quelle alternative à l'action d'information et de maîtrise d'ouvrage qu'elle propose peut être initiée pour atteindre l'objectif (se porter caution d'emprunts des particuliers ?).

Proposition 3 : Réaliser une réelle revégétalisation de la ville, au bénéfice de la lutte contre les îlots de chaleur, de la trame verte et bleue, et d'une meilleure familiarité des citoyens avec la nature, ce qui passe par (i) des actions volontaristes sur les espaces municipaux (priorité aux cours d'école et à l'aménagement des parvis minéralisés), (ii) un renforcement de cette dimension dans les actions de VSGP (pour la voirie), (iii) l'analyse globale du foncier clamartois et de ce qu'il permet en matière d'espaces verts, de jardins partagés, de linéaires et bosquets. Cette proposition est très complémentaire de la priorité de végétalisation de VS-GP

Proposition 4 : mettre en place un plan d'action global pour la forêt. Il s'agit de poursuivre l'action en faveur de son classement en « Forêt de protection », ce qui permet de faire disparaître le risque que sa surface diminue. Mais aussi d'engager un dialogue durable avec l'ONF, les communes voisines qui partagent nos préoccupations, les habitants et tous les acteurs intéressés, pour améliorer les services qu'elle rend aux Clamartois (récréatifs, paysagers...) tout en renforçant sa naturalité et sa résilience (accueil de la biodiversité, régulation du climat et du cycle de l'eau, stockage du carbone...). Cela passe d'abord par un diagnostic partagé de la santé et des usages de la forêt, puis par l'établissement d'un plan d'action concerté.

Proposition 5 : renforcer l'action municipale en faveur de l'environnement, à travers (i) la mise en place d'une formation de l'ensemble des agents municipaux à la transition écologique, (ii) l'élaboration d'un plan d'action permettant à la ville d'être un exemple pour les citoyens : mobilités, achats, usage de l'eau, production d'énergie solaire, suivi des zones polluées... Nous avons bien connaissance de l'ambition de VS-GP relative à la géothermie, que nous soutenons. Les stations hydrogène ne nous semblent en revanche être des solutions que dans des cas très particuliers.

Proposition 6 : soutenir toutes les initiatives citoyennes, permettant d'augmenter le réusage, le réemploi et la réparation, réaliser une information auprès des artisans sur le bon usage de la réparation. Cette proposition vient bien compléter les orientations de VS-GP relatives aux déchets, qui est de sa compétence – l'idée étant de faire le moins de déchets possible...

Proposition 7 : faire de la transition écologique un élément central de la démocratie participative. Plusieurs des propositions précédentes nécessitent une concertation étroite avec les citoyennes et citoyens pour faire des diagnostics de l'existant, tenir compte des contraintes, et prioriser les actions.

MOBILITE

Sur ce sujet, vous pouvez d'ores-et-déjà retrouver nos principales propositions formalisées à l'adresse <https://clamart-ensemble.fr/se-deplacer-mieux-et-autrement/>

Elles approfondissent les priorités de VS-GP relatives à la mobilité (infrastructures cyclables et bornes de recharge électrique), et les complètent (certaines actions mobilisant la compétence voirie de l'EPT, d'autres étant de la compétence de la commune).

URBANISME

Le constat est partagé par une immense majorité de Clamartois : la ville étouffe. La politique d'urbanisme menée ces dernières années a été guidée par une logique de densification, symbolisée par les quartiers Panorama et Grand Canal, où manquent les espaces de respiration mais aussi les services publics et les zones d'activités permettant aux Clamartois de travailler à proximité de leur lieu de résidence. Parallèlement, alors que l'urgence climatique impose de végétaliser massivement, Clamart a fait le chemin inverse avec des constructions et la minéralisation de places publiques. La forêt de Clamart manque d'un plan de protection rigoureux face à la pression urbaine et aux projets d'infrastructure menaçants. Clamart fait face à une hausse de population parmi les plus élevées d'Ile de France, vu le rythme de construction. Notre objectif est de proposer les services adaptés à cette augmentation de la population (équipements publics, commerces, zone d'activités...). Nous portons une ambition claire : faire de Clamart une « ville jardin », apaisée et respectueuse de son patrimoine. Nous voulons passer d'un urbanisme de promoteurs à un urbanisme d'habitants, où chaque projet est pensé pour améliorer le cadre de vie existant et non pour maximiser la rente foncière.

Nous avons trois grandes priorités.

1. Modification du PLUI et adaptation au changement climatique

La modification du Plan local d'urbanisme intercommunal sera notre première priorité afin de permettre une meilleure adaptation au changement climatique en favorisant par exemple les toitures terrasses végétalisées et les installations photovoltaïques. Nous souhaitons également préserver la qualité architecturale en sanctuarisant réellement les zones pavillonnaires pour préserver l'identité de nos quartiers. Enfin, nous mettrons également en place une charte d'urbanisme révisée pour les promoteurs. Nous utiliserons tous les leviers réglementaires pour favoriser les constructions faisant preuve d'exemplarité environnementale.

2. Réorienter les Grands Projets ZAC LIDL et Panorama 2

Nous interviendrons pour redéfinir les programmes de modification de Panorama 2 et de la ZAC LIDL. A la Zac Panorama 2, en lieu et place des 500 logements prévus, nous aménagerons un grand parc public, avec un nombre de logements raisonné. Nous créerons un nouveau gymnase, et nous maintiendrons les logements sociaux et les commerces existants. A la ZAC LIDL, nous maintiendrons le supermarché LIDL sur le site, ainsi que les habitats collectifs existants, tout en améliorant la circulation actuelle. Nous étudierons la nécessité d'un collège supplémentaire, et le cas échéant, son implantation à proximité des quartiers où la population augmente. Tous ces projets seront étudiés à l'aune des besoins réels et concertés avec les habitants.

3. La nature au cœur de la ville : faire de Clamart une « ville jardin »

Notre objectif est de permettre à chaque habitant d'avoir accès à un îlot de fraîcheur. Nous végétaliserons la ville en priorisant les plantations d'arbres et la création de jardins partagés dans les zones denses et très minérales et faciliterons la végétalisation des toitures. Nous ouvrirons des cours d'écoles aux Clamartois les week-ends et pendant les périodes de vacances. Nous proposerons la mise en place d'un permis de végétaliser permettant aux habitants volontaires de participer à l'implantation de la nature dans leur quartier.

SOLIDARITE

Notre conviction est qu'il n'y aura pas de transition écologique sans un accompagnement social, car celles et ceux qui sont les plus vulnérables aux dérèglements écologiques et climatiques sont également celles et ceux qui auront le plus de difficultés à effectuer des changements de modes de vie, pour des raisons financières. A titre d'illustration, nous lancerons un plan de rénovation des logements, incluant isolation, mise aux normes des systèmes de chauffage et réfection des parties communes ; nous créerons une épicerie solidaire, en lien avec les acteurs de la solidarité. Les bénéficiaires s'acquitteront d'une fraction du prix et seront acteurs du lieu (choix des produits, participation à des ateliers de cuisine, implication dans la gestion de la structure...). L'alimentation est de fait un élément essentiel de la transition écologique.